

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12364

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Remboursement des frais de transport des collégiens sur le temps scolaire 2018-2019
: 5ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'actions éducatives, le Département aide les collèges publics et privés sous contrat, en participant aux frais de transport engagés par les collèges, pour des opérations menées par notre collectivité sur le temps scolaire, ou des opérations qu'elle soutient.

La prise en charge financière des transports s'effectue au réel pour les opérations dont le Département est à l'initiative, ainsi que pour les déplacements dans les établissements culturels de la collectivité.

Dans les autres cas, lorsque le Département est partenaire, la participation financière est établie sur la base d'un forfait de 120 €par car.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer les subventions figurant en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL